



Résilier un contrat par une association loi 1901

Par **besoin_d_aide**, le **19/08/2009** à **10:57**

Bonjour,

Je vais devoir dissoudre une association loi 1901 et cette association avait souscrit un contrat pour un site internet. J'aimerais donc résilier ce contrat. La société de financement avec laquelle ce contrat est signé disposera-t-elle d'une quelconque possibilité pour se retourner contre les membres du bureau de mon association pour tenter d'obtenir le paiement des mensualités restant à courir post-résiliation ?

Merci de votre aide par avance.